

L'étincelle

Pour la construction d'un parti des travailleurs communiste et révolutionnaire

SUEZ PSO



Lundi 19 avril 2021

Vendredi 23 avril, tous à l'air libre avec les travailleurs du spectacle, contre la réforme de l'assurance chômage, les licenciements, la précarisation du travail !

Le mouvement des travailleurs de la culture s'étend et s'organise, des dizaines de lieux occupés se coordonnent, dans une vingtaine de villes. Ils appellent tous les secteurs à se mobiliser et à manifester le vendredi 23 avril prochain : « Pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, contre les licenciements et les suppressions de postes, contre la précarité, pour notre système de santé... » Soutenus par la CGT du Spectacle et SUD Culture, ils ont été rejoints par les confédérations CGT et SUD, des organisations enseignantes, étudiantes et lycéennes. Des appels ont déjà eu lieu dans certaines villes comme à Paris ce vendredi.

Les travailleurs de la culture en appellent à tous les autres !

« Une réouverture [des lieux culturels] sans droits sociaux, ça ne sert à rien » explique une occupante du théâtre de l'Odéon. Leur objectif premier est bien de combattre la réforme de l'assurance chômage, dont les intermittents font partie des premières victimes, et d'en appeler à d'autres : à ceux qui se battent contre les fermetures de sites, les licenciements et suppressions de postes, contre les surcharges induites, bref contre les vraies raisons du chômage. À tous ceux n'ayant que des contrats précaires, dans le privé comme dans le public. À Clermont-Ferrand, par exemple, les occupants du théâtre ont reçu des infirmières et aides-soignantes de la CGT-Santé ; à Paris des occupants de l'Odéon étaient à la coordination à l'initiative des TUI (la multinationale du voyage et du tourisme), en lutte contre les suppressions d'emplois.

Contre cette réforme assassine de l'assurance chômage

Car cette réforme de l'assurance chômage nous vise tous, chômeurs ou pas. À partir du 1^{er} juillet, le gouvernement veut baisser les allocations tout en les répartissant sur plus de mois. Selon un rapport de l'Unédic, 840 000 personnes connaîtraient ainsi une baisse d'indemnisation de 20 % en moyenne, et jusqu'à 40 % pour certains. Les conditions d'indemnisation sur une période de 24 mois passent de 4 mois de travail à 6 mois. Les demandeurs d'emploi alternant contrats courts et inactivité seront les premiers pénalisés.

Avec un tel gouvernement et les patrons qu'il représente, nous sommes tous des chômeurs ou des travailleurs précarisés en puissance.

Pas de souci pour les milliardaires

Le nombre de milliardaires en France passe de 39 à 42 et leur fortune a presque doublé cette année (malgré la crise !) pour monter à plus de 500 milliards d'euros. Entre-temps, le gouvernement multiplie les aides au très gros patronat à coups de « plan de relance », comme ils disent : « *Quoi qu'il en coûte* ». Le Maire remet encore 100 milliards sur la table. Tout cela pour « restructurer » dans les entreprises, rentabiliser, ce qui implique prendre sur les services publics, réduire les postes de soignants en pleine pandémie et en supprimer chez les enseignants...

En 2020, plus de 360 000 emplois salariés ont déjà été détruits, rien que dans le privé. Des centaines de milliers d'autres sont menacés, y compris dans le public. Et les groupes qui licencient sont ceux qui ont été les plus aidés : Sanofi, Air France, Renault, PSA et tant d'autres. Pendant que la charge de travail devient intenable, le nombre de chômeurs augmente.

Ce vendredi 23 avril, les intermittents ne seront pas seuls

Pourtant, des salariés des entreprises menacées se mobilisent, se montrent çà et là. Derrière ceux de Renault ou de PSA, on voit désormais des salariés des fonderies et d'autres sous-traitants de l'automobile. Alors que ceux de TUI tentent de se coordonner avec d'autres et se montrent aux côtés des centres techniques de Renault, les livreurs s'organisent contre les plateformes. Le 23 avril, plus il y aura de secteurs représentés partout où c'est possible, plus ce sera une étape vers un déconfinement du « Tous ensemble », qui fera reculer patronat et gouvernement.

Manifestation à Paris, vendredi 23 avril, 14 heures, Place d'Italie

Pour nous contacter :

www.convergencesrevolutionnaires.org

« Accord gagnant gagnant gagnant gagnant »... pour les actionnaires

C'est par ces propos que le PDG de Veolia a salué l'accord de rachat de Suez par Veolia. En acceptant de racheter chaque action de Suez au prix de 20,5 € au lieu des 18 € proposés initialement, Veolia a fait les yeux doux aux actionnaires de Suez, pour un montant total de 13 milliards d'euros.

Fin du feuilleton donc, mais par fin de l'histoire : salariés de Suez comme de Veolia, nous devons nous mobiliser pour défendre nos emplois et nos conditions de travail.

« Business as usual »

Un mail de la com' nous a été adressé lundi soir, précisant les règles de communication que nous devons suivre concernant l'affaire Veolia-Suez. Même si le public visé est plutôt les commerciaux, on nous demande clairement de présenter Suez de manière positive sur les réseaux sociaux et de ne pas parler à la presse.

Tout un tas de règles à suivre scrupuleusement qui montre l'état de fébrilité qui entoure la direction. Elle voudrait nous museler et contrôler nos communications, mais nous avons bien compris que la donne ne change pas et que leur principale préoccupation reste, comme toujours, leurs profits.

Ni perte de salaire, ni congés imposés

La 3eme vague Covid n'est pourtant pas une vaguelette, mais la direction ne prend aucune mesure : pas de PCA pour limiter les contaminations et pas de chômage partiel, ou alors très peu. Aucun effort pour aider ceux qui doivent s'occuper de leurs enfants et n'ont pas assez de vacances en stock.

Ça ne devrait pas toujours être à nous de faire des sacrifices sur nos conditions de vie et de travail. Avec les aides de l'État, qui paye l'intégralité des 84 % du chômage partiel, la direction aurait largement les moyens de compenser les salaires à 100 %.

Forçats de la livraison

À Nantes, depuis le 8 mars, les livreurs de repas mènent une lutte contre les conditions de travail imposées par les plateformes (Uber Eats, Deliveroo) et un arrêté municipal qui leur interdit de circuler en scooter dans le centre-ville. Des centaines de familles se retrouvent dans des situations impossibles : les gains des livreurs sont tombés en dessous de 10 euros par jour. Une série d'actions – jours de grève, prises de paroles, démarches auprès des habitants et des restaurateurs – leur ont valu un soutien très visible. La mairie de gauche ne pensait pas qu'ils pouvaient s'organiser et trouver des alliés. Elle devrait se méfier, car c'est elle qui commet une « entrave au droit au travail » !

Mais le but affirmé entre collègues dans de nombreuses réunions est plus ambitieux : s'attaquer

aux plate-formes pour obtenir, comme en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas, le statut de salariés.

Les patrons ont le télétravail... et les travailleurs la télé-grève

L'entreprise IBM France a décidé, en décembre dernier, de « sauver l'emploi » à coups de suppression d'un quart des effectifs (soit 1 251 salariés) et du transfert d'un autre quart.

Pour ne pas se laisser faire, une petite centaine de salariés se sont mis en grève le 16 avril et ont « télé-envahi » un CSE. Même confinés à la maison, pas de raison de se laisser faire face aux avalanches de licenciements !

Tunisie : les licenciées de Latélec tiennent bon

En septembre dernier, la direction de SEA Latélec, filiale tunisienne du constructeur aéronautique Latécoère, a licencié 356 travailleuses, sans même respecter le droit du travail tunisien, avec l'aval de la bureaucratie syndicale. Aujourd'hui, Latélec fait faire des heures sup à gogo et a même embauché.

Les licenciées se sont organisées pour dénoncer ces méthodes et la corruption des dirigeants syndicaux. Elles exigent leur réintégration. Devant l'usine de Fouchana, le sit-in des licenciées se poursuit depuis le 15 mars. Le tribunal a relaxé les grévistes mises en garde à vue.

Mais le directeur de la filiale tunisienne de Latélec a refusé de rencontrer le ministre des Affaires sociales et bloque la négociation, étalant ainsi une morgue non seulement patronale mais coloniale. Au-delà de ce directeur, c'est bien sûr toute la direction du groupe Latécoère qui se considère comme au-dessus des lois.

L'aumône aux soignants : com' toujours !

Le ministre de la Santé, Véran, annonce une revalorisation des grilles salariales à partir du 1er octobre 2021, qui devrait concerner 500 000 paramédicaux. Une infirmière devrait toucher 290 euros supplémentaires net par mois après un an de carrière. Mais, dans cette augmentation, il y a les 183 euros déjà octroyés en juillet dernier après des mois de mobilisation ! Cette augmentation salariale sera avalée par la hausse du coût de la vie si la revalorisation du point d'indice est une fois de plus nulle cette année. D'autres catégories, comme les aides-soignantes, auront des revalorisations salariales moins importantes. Diviser pour mieux régner ?

Ce qu'il faut, de toute urgence, ce sont des augmentations générales pour tous, sans distinction. Pour cela les travailleurs de la santé devront à nouveau imposer leur point de vue.

À la suite des manifestations l'année dernière, les augmentations du Ségur de la Santé avaient concerné 1,5 million de travailleurs, soit trois fois plus que les annonces actuelles.